

Les accompagnements psychologie du travail

Des protocoles pensés et adaptés aux besoins des collectivités

Conflits, mal-être au travail, reprise de poste, stress, évolution des métiers... La prestation d'accompagnement individuel ou collectif a pour objectif d'accompagner les collectivités afin de restaurer un climat favorable à la réalisation du travail.



Le conventionnement

Un temps d'échange avec la collectivité est effectué afin d'identifier les besoins et de proposer un protocole adapté sur devis.



Cet accompagnement est soumis à conventionnement "d'assistance en psychologie du travail".



Le Psychologue du travail est soumis au secret professionnel.



Les protocoles

INDIVIDUELS

- **“Dispositif d’écoute et d’accompagnement psychologique”:** suivi psychologique en prévention des risques professionnels par des entretiens individuels.
- **“Intervention gestion de situations complexes”:** accompagnement des collectivités sur des problématiques identifiées (conflit, reprise de poste, mal-être).

COLLECTIFS

- **“Groupe d’Analyse des Pratiques Professionnelles”:** dispositif d’exploration des situations professionnelles vécues afin de prendre du recul, surmonter les difficultés et actualiser les pratiques professionnelles.
- **“Groupe de parole”:** temps d’échange sur les difficultés et les émotions ressenties face à une situation ou un contexte spécifique (événements traumatiques, changements organisationnels, ambiance de travail délétère...) et développer des ressources collectives pour les surmonter.

Pour plus d’informations sur les accompagnements découvrez nos flyers détaillés.

Le Pôle Santé-Prévention du CDG 36 vous accompagne, retrouvez-nous sur notre site

Contact : Madeline BAUDET - Psychologue du travail
02.42.05.01.70 - m.baudet@cdg36.fr

